

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 6 juin 2011 à 19h00**

La séance a été convoquée, à la demande du maire, en application des dispositions suivantes :

- ⇒ arrêté du Conseil d'Etat du 16 mars 2011,
- ⇒ directives du département du territoire du 12 mai 2011,
- ⇒ loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- ⇒ articles 1 à 3 et 57 du règlement du conseil municipal.

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL. Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge**

- Mme Floriane ERMACORA ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.
- Mme ERMACORA :

Madame le Maire,  
Madame et Monsieur les adjoints au Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est un grand honneur pour moi de déclarer ouverte cette première séance de notre Conseil pour la législature 2011-2015 en souhaitant à chacune et chacun, ainsi qu'aux personnes présentes ici ce soir, une très cordiale bienvenue.

Tout comme vous j'en suis certaine, je suis fière de m'engager à servir notre belle commune de Vandœuvres durant les quatre prochaines années et en votre nom, j'exprime ma reconnaissance aux citoyennes et citoyens pour nous avoir accordé leur confiance en nous désignant à ce mandat.

Nous ne devons pas les décevoir et travailler avec rigueur et efficacité, rester à leur écoute, appliquer la législation en vigueur tout en visant l'efficacité. Ne dit-on pas que pour obtenir une bonne récolte, il faut semer dans un terrain fertile, prendre soin de sa culture et s'assurer de l'abondance de racines saines qui seront garantes d'une bonne production ?

Après une campagne électorale engagée, nous représentons dès lors dans ce Conseil, plusieurs groupes. À cet égard, j'entends vous rappeler cette citation :

« Si nous pensons tous la même chose, c'est que nous ne pensons plus ! »

Nos différences sont une richesse et j'appelle de mes vœux que nous nous engagions à travailler ensemble, avec cohésion, dans le respect de chacune et chacun, et bien entendu dans l'intérêt général et non pas personnel, mais avec un objectif commun, le meilleur pour Vandœuvres !

En conclusion, je m'autorise à citer Pierre Drieu la Rochelle :

« Nous verrons qui nous sommes quand nous saurons ce que nous avons fait » !

Je vous remercie de votre attention.

## **2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011**

- Mme ERMACORA lit publiquement l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections.

## **3. Prestation de serment des conseillers municipaux - appel par ordre alphabétique – entre les mains du doyen d'âge**

- Mme ERMACORA : en ma qualité de doyenne de cette assemblée, il m'appartient maintenant de procéder à la prestation de serment de notre Conseil. Pour mémoire et s'agissant de notre exécutif, ces derniers ont eux prêté serment à la cathédrale Saint-Pierre mardi dernier 31 mai 2011.
- Après lecture de la formule du serment, Mme ERMACORA appelle chaque conseiller et conseillère afin qu'ils prêtent serment :

Mme CASTELLA	Laurence
Mme CHRISTE	Véronique
M. DESPLAND	Hervé
M. ERBEIA	Mathieu
M. GARDIOL	Jean-Pierre

Mme de HALLER	Claire
M. IMHOOS	Christophe
M. LIENGME	Pascal
Mme de LISLE-SARASIN	Ariane
M. MARÉCHAL	Baptiste
M. PRADERVAND	Julien
M. SCHMITZ	Christian
M. STALDER	René
Mme TURRETTINI	Christine
Mme VERMEIL	Gilonne
M. VOUTAT	Lorin

#### 4. Élection du bureau du conseil municipal

- Après mise au vote, les personnes suivantes sont élues :
  - **Présidente du conseil municipal : Mme Véronique CHRISTE**
    - *À l'unanimité*
  - **Vice-président du conseil municipal : M. Christophe IMHOOS**
    - *À l'unanimité*
  - **Secrétaire du conseil municipal : Mme Floriane ERMACORA**
    - *À l'unanimité*

#### 5. Entrée en fonction du conseil municipal

- Le conseil municipal, présidé par Mme Véronique CHRISTE, peut entrer en fonction.
- Mme CHRISTE :

Je remercie Mme Floriane ERMACORA, notre doyenne d'âge, d'avoir ouvert cette première séance de notre nouveau conseil municipal, ainsi que pour ses mots empreints de bon sens et d'optimisme.

Je souhaite officiellement la bienvenue au sein du conseil municipal aux onze nouveaux candidats, aujourd'hui conseillers municipaux, et ré-accueille les anciens conseillers.

Merci pour votre engagement qui continue ou qui commence ce soir.

J'espère que la législature qui débute nous apportera à tous beaucoup de satisfactions, tant par les dossiers à traiter que par les contacts avec les collègues et la population.

Nous sommes appelés à travailler ensemble, par-delà nos opinions divergentes qui, espérons-le tous, s'exprimeront dans la clarté et le respect des personnes. Nous devons œuvrer pour le bien commun, quelles que soient nos spécificités aux uns et aux autres.

Pour conclure, je forme le vœu que nos débats soient constructifs, efficaces, sobres si possible, et que l'exécutif, Madame le maire et ses adjoints, soient clairement soutenus dans leur mission par ce nouveau conseil.

Merci de votre attention.

## **6. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président du conseil municipal**

- Mme CHRISTE, présidente du conseil municipal, lit la formule du serment, afin que Mme ERMACORA, doyenne d'âge, puisse à son tour prêter serment.

Mme ERMACORA se lève et prête serment.

## **7. Répartition des fonctions et délégation des compétences, entre le maire et les adjoints, selon l'art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes**

- Mme le Maire :

Avant de vous donner la répartition des fonctions et délégation des compétences entre le maire et les adjoints, conformément à l'art. 44 ch.1 à 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC), je voudrais, au nom de mes collègues, souhaiter la bienvenue au sein des autorités de Vandœuvres aux 11 nouveaux conseillers.

Bienvenue aussi, bien entendu, aux six conseillers sortants, que j'ai plaisir à retrouver. Je souhaite que cette équipe, fortement renouvelée, soit dynamique, responsable et respectueuse de ses engagements.

Lors de notre propre prestation de serment, mardi dernier 31 mai, à la Cathédrale, nous avons été exhortés à observer le secret nécessaire sur les informations que nous sommes amenés à connaître, notamment dans le domaine fiscal. Je me dois de vous transmettre, avec solennité, cette exigence de confidentialité, qui crée la confiance au sein des autorités comme de la population.

Chacun d'entre vous devra donc se souvenir en tout temps du serment qu'il vient de prêter et qui vous astreint à exercer votre fonction avec la pleine conscience de votre responsabilité, ainsi qu'avec le plus grand respect de l'obligation de confidentialité.

La LAC et son règlement d'application, que vous apprendrez à connaître, vous rappellent, en leurs art. 10 al. 4 et 5, et 25 al.5, ainsi que 10 du règlement, que les séances de commission, comme leurs procès-verbaux, ne sont pas publics, et que les procès-verbaux du conseil municipal ne le deviennent qu'après avoir été approuvés.

Élus par la population de Vandœuvres, nous devons aussi toujours nous souvenir que notre fonction a pour seul but le bien-être de nos administrés et la défense des intérêts de notre

commune, au-delà de tout intérêt privé ou personnel, ainsi que nous le rappellent l'article 23 LAC et l'art.34 du règlement du conseil.

Il n'y a pas mille façons d'administrer une commune comme Vandœuvre, qui ne connaît, à ce jour, pas de véritable problème ni de gros soucis.

Dans de telles conditions de prospérité, j'espère que nous tirerons à la même corde, comme nous l'avons fait au cours des législatures précédentes, et comme l'ont fait avant nous, nos prédécesseurs. C'est ainsi que nous sommes parvenus à préserver la qualité de vie, ainsi que la richesse environnementale de notre commune, et à maîtriser son développement et ses finances, particulièrement florissantes. À être solidaires avec les communes moins favorisées aussi.

Nous devons désormais apprendre à nous connaître vraiment, à abandonner préjugés, idées fausses ou préconçues, pour construire ensemble l'avenir de Vandœuvre pour les quatre prochaines années.

J'espère que grâce à l'intérêt de votre charge et au sentiment d'appartenance, qui va forcément se développer entre vous, entre nous, les désagréables moments de la campagne électorale seront, sinon oubliés, du moins derrière nous. Collégialité, écoute et respect, volonté de trouver des solutions consensuelles, débats ouverts et constructifs, devraient nous aider à regarder ensemble dans la même direction.

- En vertu de l'article 44 ch. 1 à 4 de la loi sur l'administration des communes (LAC), l'exécutif a procédé à la répartition des fonctions et aux délégations de compétences entre le maire et les adjoints
- Mme le Maire donne lecture de la répartition des fonctions et de la délégation des compétences au sein de l'exécutif. Un exemplaire de cette répartition sera joint à l'original du procès-verbal de cette séance.

## **8. Désignation des diverses commissions permanentes**

- Les diverses commissions sont les suivantes :

Aide Sociale et humanitaire  
 Aménagement du territoire et urbanisme  
 Bâtiments  
 Culture et manifestations  
 Energie et développement durable  
 Environnement et paysage  
 Financière et administrative  
 Information et publications  
 Jeunesse et sport  
 Routes et mobilité  
 Sécurité et naturalisations  
 Réclamation (taxe professionnelle)

- M. DESPLAND : concernant la commission Sécurité et naturalisations, je vous propose que suivant les affaires traitées, elles le soient, formellement, par une commission Sécurité ou par une commission Naturalisations, qui ont les mêmes membres, le même président et qui se réunissent en même temps, mais pas par une commission Sécurité et naturalisations. Je pense par exemple aux courriers que nous adressons aux candidats à la naturalisation. Il me semble préférable qu'ils émanent d'une commission Naturalisations plutôt que d'une commission Sécurité et naturalisations.
- Cette proposition est acceptée.

## **9. Désignation des membres des diverses commissions, nomination de leurs président et vice-président**

### **Désignation des membres des diverses commissions**

- Mme la présidente : par rapport au tableau élaboré avant cette séance par les trois groupements représentés au conseil, nous nous sommes rendu compte qu'il était préférable de prévoir un nombre impair de membres dans chaque commission, or quatre des commissions envisagées comprennent huit membres. Il faudrait donc les prévoir à sept ou neuf membres, au lieu de huit. La commission financière étant composée d'un représentant de chaque commission, elle est quant à elle composée de onze membres.
- M. GARDIOL : quelle est votre proposition ?
- Mme ERMACORA : selon les calculs qui ont été faits, le groupement Vand'Oeuvres pour Vous a un reste qui n'a pas été retenu.
- M. GARDIOL : l'essentiel est que l'Entente communale reste majoritaire en commission, comme elle l'est au conseil. Dans les commissions à sept membres, la répartition donnait deux sièges à Vand'Oeuvres pour Vous et un aux Vert'libéraux. Vous avez voulu faire cadeau aux Vert'libéraux d'un siège de plus dans certaines commissions, par rapport à leurs intérêts, et maintenant, vous voulez rajouter un membre supplémentaire à ces commissions.
- Mme ERMACORA : nous apprenons vos nouvelles propositions maintenant, sans que nous ayons pu nous consulter à ce sujet. Nous pourrions suspendre la séance pour en discuter.
- M. IMHOOS : nous avons eu une réunion interpartis, qui a entériné ces accords, lesquels étaient considérés comme définitifs, et vous revenez avec de nouvelles propositions. Cela peut remettre en cause l'intégralité des accords. Je vous demande de réfléchir à cela. Je vous rappelle le chiffre 3 du procès-verbal de cette réunion du 20 mai 2011, selon lequel les propositions de l'Entente étaient acceptées, la validation du procès-verbal tenant lieu d'acceptation des différents points discutés et ne nécessitant pas de renégociation au conseil municipal, il pourra dès lors être accepté à l'unanimité lors de sa séance d'installation.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous ne voulons pas revenir sur les propositions de la séance, mais nous avons constaté lors d'une séance de l'exécutif qu'il n'était pas logique d'avoir des commissions composées de huit membres, soit quatre de l'Entente et quatre de Vand'Oeuvres pour Vous et des Vert'libéraux réunis. La proposition est donc de nommer un membre de plus dans les quatre commissions concernées, afin qu'une majorité se dégage lors des votes.
- Mme la présidente : par rapport au fait de devoir se décider ce soir sur ces propositions, je vous rappelle que c'était la première fois qu'une réunion interpartis a été organisée avant

la séance d'installation. Si elle n'avait pas eu lieu, c'est bien ce soir que vous auriez dû vous décider.

- M. ERBEIA : ne serait-il pas préférable d'avoir le même nombre de sièges dans toutes les commissions ?
- Mme la présidente : je peux faire voter cette proposition, mais cela signifiera qu'un siège sera retiré aux Vert'libéraux dans les quatre commissions concernées.
- Mme le Maire : nous ne revenons pas en arrière et nous avons apprécié la bonne tenue de vos réunions, mais l'exécutif a simplement constaté qu'il n'était pas logique de prévoir des commissions à huit membres. Il n'est aucunement question de toucher au principe de l'arrangement.
- M. ERBEIA : compte tenu de la séparation des pouvoirs, l'exécutif a-t-il un rôle à jouer dans cette discussion ?
- M. FOËX : c'est juste, nous ne devrions pas intervenir dans ce débat et vous pouvez supposer qu'il y a des manœuvres derrière nouvelles ces propositions. Nous pouvons suspendre la séance, comme cela a été proposé.
- M. GARDIOL : je souhaite relever que M. DESPLAND a fait un très bon travail en préparant la composition des commissions et je voudrais rappeler que la répartition des sièges en commission n'est malheureusement pas définie dans le règlement du conseil municipal, comme elle l'est dans la loi portant règlement du Grand Conseil. Si nous appliquons le même principe de répartition, cela donnerait, pour les commissions à sept membres : quatre sièges pour l'Entente communale au lieu de 4.14, deux pour Vand'Oeuvres pour Vous au lieu de 2.55 et un pour les Vert'libéraux au lieu de 1.31. Il faudrait prévoir, au cours de la législature, de compléter le règlement du conseil sur ce point. L'arrangement nous convenait bien et je ne comprends pas votre raisonnement, car en donnant un siège de plus à la minorité, vous allez lui donner une parité en commission.
- Mme la présidente : je vous propose de suspendre la séance.

*La séance est suspendue.*

- Mme la présidente : je donne la parole à M. GARDIOL pour connaître la proposition de Vand'Oeuvres pour Vous.
- M. GARDIOL : nous vous proposons de nous en tenir au tableau établi lors de la réunion interpartis. L'Entente communale est de toute façon majoritaire en plénum, même si elle perd des votes en commission.
- M. IMHOOS : les Vert'libéraux sont du même avis.

#### **Vote**

- Mme la présidente soumet au vote du conseil la proposition de s'en tenir au tableau élaboré lors de la réunion interpartis.
- **Cette proposition est acceptée par 8 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.**

*Le conseil a ainsi procédé à la désignation des membres des diverses commissions (voir ci-dessous).*

- Mme la présidente : concernant les suppléances pour les séances de commissions, vous pouvez vous faire représenter par n'importe quel autre membre de votre groupement.

## **Nomination des présidents et vice-présidents des commissions**

- Mme la présidente : en accord avec les représentants des trois groupements, nous le faisons en dérogation à l'article 57, al. 3 du règlement du conseil municipal, qui prévoit que cette nomination se fait lors de la première séance de la législature de chaque commission. Je propose que la commission Financière et administrative étudie la modification de cet article, afin d'éviter de devoir déroger au règlement à chaque début de législature.

*En adoptant le tableau élaboré lors de la réunion interpartis, le conseil a procédé à la nomination des présidents et vice-présidents des commissions (voir ci-dessous).*

\* \* \*

## **COMMISSIONS**

### **AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE**

Présidente : Mme Ariane de LISLE-SARASIN (EC)

Vice-président : Christophe IMHOOS (VL)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Hervé DESPLAND, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT

Vand'Oeuvres pour Vous : MM. Jean-Pierre GARDIOL et Baptiste MARÉCHAL

Vert'libéraux : -.-

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

Présidente : Mme Gilonne VERMEIL (EC)

Vice-présidente : Mme Floriane ERMACORA (VOV)

Membres :

Entente communale : Mmes Véronique CHRISTE, Claire de HALLER et Christine TURRETTINI

Vand'Oeuvres pour Vous : M. Jean-Pierre GARDIOL

Vert'libéraux : M. Julien PRADERVAND

### **BÂTIMENTS**

Président : M. Jean-Pierre GARDIOL (VOV)

Vice-présidente : Mme Christine TURRETTINI (EC)

Membres :

Entente communale : MM. Hervé DESPLAND, Pascal LIENGME et Lorin VOUTAT

Vand'Oeuvres pour Vous : Mme Laurence CASTELLA

Vert'libéraux : MM. Christophe IMHOOS et René STALDER

## **CULTURE ET MANIFESTATIONS**

Présidente : Mme Véronique CHRISTE (EC)

Vice-présidente : Mme Laurence CASTELLA (VOV)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Ariane de LISLE-SARASIN, Pascal LIENGME et Christine TURRETTINI

Vand'Oeuvres pour Vous : M. Mathieu ERBEIA

Vert'libéraux : M. Julien PRADERVAND

## **ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Président : M. Hervé DESPLAND (EC)

Vice-président : M. Baptiste MARÉCHAL (VOV)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Véronique CHRISTE, Ariane de LISLE-SARASIN, Christian SCHMITZ

Vand'Oeuvres pour Vous : Mme Floriane ERMACORA

Vert'libéraux : MM. Christophe IMHOOS et René STALDER

## **ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE**

Président : M. René STALDER (VL)

Vice-présidente : Mme Gilonne VERMEIL (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Pascal LIENGME, Christian SCHMITZ et Christine TURRETTINI

Vand'Oeuvres pour Vous : Mmes Laurence CASTELLA et Floriane ERMACORA

Vert'libéraux : M. Christophe IMHOOS

## **FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

Président : M. Christian SCHMITZ (EC)

Vice-président : M. Christophe IMHOOS (VL)

Membres :

Entente communale : Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Claire de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN et Lorin VOUTAT

Vand'Oeuvres pour Vous : Mme et MM. Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA et Jean-Pierre GARDIOL

Vert'libéraux : M. René STALDER

## **INFORMATION ET PUBLICATIONS**

Président : M. Lorin VOUTAT (EC)

Vice-présidente : Mme Véronique CHRISTE (EC)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Hervé DESPLAND, Claire de HALLER et Christine TURRETTINI

Vand'Oeuvres pour Vous : MM. Mathieu ERBEIA et Baptiste MARÉCHAL

Vert'libéraux : M. Julien PRADERVAND

## **JEUNESSE ET SPORTS**

Président : M. Mathieu ERBEIA (VOV)

Vice-président : M. Lorin VOUTAT (EC)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Véronique CHRISTE, Claire de HALLER et Christian SCHMITZ

Vand'Oeuvres pour Vous : Mme Laurence CASTELLA

Vert'libéraux : M. Julien PRADERVAND

## **ROUTES ET MOBILITÉ**

Présidente : Mme Floriane ERMACORA (VOV)

Vice-présidente : Mme Claire de HALLER (EC)

Membres :

Entente communale : Mmes et M. Véronique CHRISTE, Pascal LIENGME et Ariane de LISLE-SARASIN

Vand'Oeuvres pour Vous : M. Mathieu ERBEIA

Vert'libéraux : M. Julien PRADERVAND

## **SÉCURITÉ ET NATURALISATIONS**

Président : M. Christophe IMHOOS (VL)

Vice-président : M. Hervé DESPLAND (EC)

Membres :

Entente communale : Mme et MM. Véronique CHRISTE, Christian SCHMITZ et Lorin VOUTAT

Vand'Oeuvres pour Vous : Mme et M. Baptiste MARÉCHAL et Laurence CASTELLA

Vert'libéraux : -.-

## **RÉCLAMATION (TAXE PROFESSIONNELLE)**

Membres :

Entente communale : M. Hervé DESPLAND

Vand'Oeuvres pour Vous : M. Jean-Pierre GARDIOL

Vert'libéraux : M. René STALDER

- (EC) = Entente communale, VOV = Vand'Oeuvres pour Vous et VL = Vert'libéraux
- Mme le Maire explique, au sujet de la commission de réclamation (taxe professionnelle), que pour les communes de moins de 10'000 habitants, un membre doit être proposé par le maire en vue de sa nomination par le Conseil d'Etat (Mme le Maire a proposé M. Jean-Philippe de TOLEDO pour Vandœuvres), un membre est nommé par le Maire (Mme le Maire a nommé M. Maurice TURRETTINI) et trois membres sont nommés par le conseil municipal (voir ci-dessus).

## **10. Divers et propositions individuelles**

- Mme la présidente : lors de la réunion interpartis, il a été proposé de modifier les horaires des séances du conseil et des commissions. Je vous suggère de voter pour les horaires du conseil et de laisser le choix à chaque président de commission de modifier ceux de sa commission.
- Mme de LISLE-SARASIN : je propose les mêmes heures pour le conseil et les commissions.
- M. STALDER : je propose que les séances commencent plus tôt qu'avant, par exemple à 19h30.
- M. SCHMITZ : 19h30 est un peu juste, si l'on travaille en ville. Il faudrait en outre fixer une heure limite pour les séances du conseil. L'idéal est de commencer tard et de travailler vite.
- **Mme la présidente : je propose de limiter la durée des commissions à deux heures.**
- **Cette proposition est acceptée.**

### **Vote sur l'heure de début des séances du conseil municipal et des commissions**

- 18h30 : 5 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions
- 19h00 : 6 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions
- **19h30 : 11 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions**
- 20h00 : 8 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions
- Mme la présidente : les séances des commissions et du conseil municipal débiteront donc à 19h30, sauf cas spéciaux, comme la séance de ce soir et généralement la séance du conseil du mois de décembre, en raison du repas de l'Escalade du conseil.
- M. GARDIOL : quelle est la procédure pour que les nouveaux conseillers puissent prendre connaissance des dossiers en cours ?
- Mme le Maire : nous enverrons aux membres des commissions les procès-verbaux 2010-2011 des commissions correspondantes de l'ancienne législature, et pour toutes questions sur les dossiers en cours, vous pourrez appeler le secrétariat de la mairie, afin de fixer un rendez-vous avec le membre de l'exécutif en charge du dicastère concerné.
- M. GARDIOL : quelle est la procédure pour les convocations ?

- M. FOËX : les convocations des commissions sont du ressort des présidents, donc ce sont eux qui décident des dates et des objets. L'exécutif peut faire des propositions, mais la commission est souveraine dans son activité.
- M. GARDIOL : qui se charge de préparer l'ordre du jour ?
- M. FOËX : le président de commission appelle la secrétaire affectée à la commission concernée, qui prépare l'ordre du jour sur la base des informations qu'il lui fournit.
- M. IMHOOS : il arrive que l'exécutif prenne l'initiative de demander que telle ou telle commission se réunisse.
- M. DESPLAND : le président demande souvent au secrétariat d'envoyer un sondage Doodle, avec 2-3 dates possibles, pour fixer la date d'une réunion.
- M. GARDIOL : concernant l'ordre du jour du conseil municipal, l'article 9 du règlement du conseil municipal décrit les points qui doivent notamment y figurer. J'aimerais que l'on y introduise un point pour les droits d'initiative des conseillers municipaux (délibérations, résolutions, motions, questions) énumérés à l'article 22 du règlement du conseil. Nous serons ainsi plus organisés, car les sujets devraient d'abord être soumis au conseil, avant d'être traités en commission puis de revenir au conseil. Ce serait plus formel et donc plus astreignant, mais cela permettrait de savoir ce que font les commissions et d'éviter qu'elles s'autosaisissent de dossiers.
- Mme la présidente : concernant les motions, selon l'article 25 du règlement du conseil, elles sont annoncées par leur auteur au point de l'ordre du jour « propositions individuelles et questions » ou à un autre moment si elles se rapportent à l'objet en discussion. Il n'y donc pas lieu de prévoir un point spécial à l'ordre du jour pour les motions.
- M. STALDER : cela éviterait de discuter d'objets en commission, qui seraient ensuite refusés par le conseil.
- Mme VERMEIL : je n'ai rien contre le côté formel, mais cela nous conduirait vers des démarches très lourdes, qui nous feraient perdre du temps. Au pire, nous allons perdre le travail d'une, voire deux séances de commission. Et nous avons parfois besoin d'aller en profondeur dans des études, avant de présenter formellement un dossier. Je trouverais donc très lourd de prévoir des motions pour chaque objet.
- Mme le Maire : la motion devant être présentée sous « propositions individuelles et questions », il n'y a pas à l'inscrire à l'ordre du jour.
- Mme VERMEIL : c'est très bien qu'il y ait des motions, mais c'est dommage de couper le travail en commission pour des raisons administratives, parce que le sujet n'a pas passé devant le conseil. Les commissions doivent pouvoir travailler avant que le conseil leur renvoie des dossiers.
- Mme ERMACORA : le point « Projets de délibérations » doit en tout cas figurer dans tous les ordres du jour.
- Mme la présidente : c'est le cas, même s'il n'y a aucun projet de délibération à l'ordre du jour.
- Mme la présidente : je demande aux présidents de commission de prévoir des séances en juin ou en septembre pour discuter du budget de leur commission.
- Mme VERMEIL : concernant le concours d'architecture Vandœuvres Esplanade, j'aimerais réunir la commission Aménagement du territoire et urbanisme pour informer les nouveaux conseillers de la procédure relative au concours et au jury. J'aimerais que M. Charles PICTET, architecte, assiste à cette séance, afin de vous informer le mieux possible, mais il a un agenda chargé en juin. Je vous propose une réunion le lundi 20 juin prochain, à 18h15, seule heure qui lui convenait, et je propose que ce soit une commission élargie au conseil. J'aimerais sonder vos disponibilités.
- Une grande majorité de conseillers sont disponibles à cette date.

- M. SCHMITZ : je vous propose une réunion de la commission Financière et administrative le lundi 27 juin.

**Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :**

- Aménagement du territoire et urbanisme, élargie au conseil municipal : le 20 juin 2011, à 18h15
- Culture et manifestations : le 28 juin 2011, à 19h30
- Financière et administrative : le 27 juin 2011, à 19h30
- Jeunesse et sports : le 14 juin 2011 à 12h00 (à confirmer avec la directrice et les enseignants), à l'école, salle des maîtres.
- Mme le Maire : je vous rappelle quelques autres dates, votre mandat comprenant aussi une fonction de représentation : les Promotions le 2 juillet, le 1er Août, et aussi un tournoi de pétanque sur la place de Vandœuvres, le 25 juin, dès 15h00, le traditionnel repas avec le corps enseignant, dans la semaine qui précède les vacances d'octobre, et les 100 ans de M. Jean de TOLEDO, qui seront fêtés le 7 octobre. J'ai par ailleurs la tristesse de vous informer que Mme Marcelle REGENASS, épouse de notre ancien maire, est décédée subitement.
- Mme la présidente : concernant la transmission d'informations et de documents entre la mairie et le conseil, elle se fait essentiellement par voie électronique, vous ne recevrez donc quasiment aucun document papier. Chacun d'entre vous recevra un iPad en fin de séance.
- M. VOUTAT : la famille CHAILLOT se plaint que rien n'est fait par la mairie pour bloquer le trafic au chemin de la Blanche, côté Peutets. Elle m'a demandé de vous en parler ce soir. Pourquoi ne pose-t-on pas une barrière à cette extrémité du chemin, comme c'est le cas côté route de Choulex.
- Mme le Maire : nous avons répondu par écrit à M. CHAILLOT que nous avons décidé de renoncer à cet aménagement, qui déparerait le caractère champêtre du lieu et qui pourrait être contourné, en tout cas par les deux-roues motorisés. Il y a un banc magnifiquement placé sur ce chemin, face au Mont-Blanc, et il y a de temps à autres des jeunes qui viennent là, mais il n'y a pas énormément de véhicules, ni de gênes et de dégâts qui nécessitent des mesures supplémentaires qui paraissent disproportionnées. Nous étudions néanmoins la possibilité de poser un autre type de barrière.
- M. FOËX : la question d'une deuxième barrière a été posée plusieurs fois en commission de l'environnement. J'y étais favorable, mais les routes sont du ressort du maire.
- Mme le Maire : c'est pourquoi nous étudions une autre possibilité de limiter l'accès à ce chemin. Il faut garder la proportionnalité dans l'intervention.
- M. VOUTAT : concernant le licenciement de sapeurs-pompiers, la correspondance a été signée par le commandant de compagnie, alors que cela ne relève pas de sa compétence. Il ne peut pas licencier et à plus forte raison si le sapeur est en arrêt maladie.
- Mme le Maire : j'ai reçu le courrier demandant la mise à pied, je me suis enquis auprès de la Sécurité civile, afin de savoir si la procédure était correcte. J'ai reçu une réponse positive. Le commandant a cette liberté, dans les conditions qui prévalaient par rapport aux absences du sapeur depuis un certain nombre d'exercices et avec une succession de certificats médicaux établis par des médecins différents. En tant que cheffe des sapeurs-pompiers, j'ai agréé la demande du commandant de compagnie.
- M. VOUTAT : d'après les informations que nous avons reçues d'un juriste, ce n'est pas la procédure à suivre.

- Mme le Maire : les juristes se mettront d'accord entre eux. J'ai pris mes renseignements et mes précautions, j'ai lu le règlement et me suis adressé à ma hiérarchie en la matière.
- M. GARDIOL : notre groupe refuse les iPads qui nous sont offerts ce soir avec l'argent des contribuables. Vous pouvez donner le mien à quelqu'un d'autre. *(NB. Seul M. GARDIOL ne prendra pas son iPad).*
- Mme la présidente : cela a été voté par le conseil municipal en novembre 2010.
- M. STALDER : vous auriez pu nous demander ce soir si nous voulions en recevoir un. Ceci étant, je le prendrai volontiers.

## **11. Dates des prochaines séances**

**Séance n° 2 : lundi 19 septembre, à 19h30**

**Séance n° 3 : lundi 31 octobre, à 19h30**

**Séance n° 4 : lundi 12 décembre, heure à fixer, suivie du repas de l'Escalade avec les conjoints.**

La séance publique est levée à 21h00.

La secrétaire du conseil municipal

**Floriane ERMACORA**

La présidente du conseil municipal

**Véronique CHRISTE**